AMBASSADE
DE FRANCE
EN ARMÉNIE
Liberté
Égalité
Fraternité

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 27 au 29 juin 2020

25127 cas confirmés de coronavirus/ Au moment de la rédaction de cette revue, les autorités ont confirmé 25127 cas de coronavirus dans le pays dont 13297 ont été guéris et 433 patients sont décédés.

L'Arménie a l'un des taux des cas COVID-19 les plus élevés au monde/ Selon la presse, l'Arménie se classe désormais à la 10ème place dans le monde pour le nombre de cas du COVID-19 par un million d'habitants. Selon Nikol Pachinian, le gouvernement prévoit de renforcer les sanctions pour le non respects des règles sanitaires. Le Ministre de la Santé a, entretemps, appelé à un « *confinement volontaire et conscient* », au lieu d'un confinement imposé. La presse rend également compte de la publication de la ONG « Centre de la liberté d'information », selon laquelle moins de décès avaient été enregistrés en Arménie en mars-mai 2020 qu'en 2018 et 2019. Selon l'ONG, en mars-mai 2020 la pays a enregistré 6546 décès, alors qu'en mars-mai 2018 6403 décès avaient été enregistrés et en mars-mai 2019 le nombre des décès étaient de 6841.

Le Président arménien a reçu le deuxième groupe des médecins français/ Le Président, Armen Sarkissian, a reçu l'Ambassadeur de France, Jonathan Lacôte, et le deuxième groupe des médecins français arrivés en Arménie pour aider leurs collègues arméniens dans la lutte contre le coronavirus. Cette deuxième mission, financée par le Centre de Crise du Ministère français des Affaires étrangères, est arrivée en Arménie le 23 juin. Le Président a salué les médecins français en soulignant que lui et le gouvernement arménien appréciaient beaucoup tout ce que les médecins faisaient. L'ambassadeur de France a également remercié les médecins et a noté que pendant cette période, ils étaient « les ambassadeurs de France dans les institutions médicales arméniennes ». Le Président a demandé à l'Ambassadeur de transmettre ses remerciements au Président, au gouvernement français et au peuple ami de la France pour avoir aidé l'Arménie en cette période difficile.

L'Italie envoie une équipe médicale en Arménie/ Une équipe de onze professionnels de la santé italiens est arrivée en Arménie vendredi pour aider leurs collègues arméniens à faire face à la propagation continue du coronavirus. L'ambassade italienne à Erevan a déclaré que l'équipe restera dans le pays pendant trois semaines. Selon le département italien de la protection civile, cette opération s'inscrit dans le cadre du mécanisme européen de protection civile et a été ordonnée par le Premier ministre italien à la suite d'une demande d'assistance internationale adressée par l'Arménie à la Commission européenne.

L'Arménie ne ferait pas partie des pays autorisés à entrer dans l'UE lors de la réouverture des frontières/ Citant *Euronews*, la presse locale indique que l'Arménie ne figure pas sur la liste provisoire des pays qui seront autorisés à entrer dans l'UE lors de la réouverture des frontières.

Retour sur la situation autour de la Cour constitutionnelle/ Une des juges censés être partis à la retraite après l'entrée en force des amendements (cf. revue du 23 juin 2020), Alvina Gyulumyan, s'est présenté au travail insistant sur le fait qu'elle restait juge de la CC. Hrayr Tovmasyan, qui selon les amendements a cessé d'être Président, mais est resté membre de la CC, a décidé jeudi de partir officiellement en vacances, quelques heures seulement avant l'entrée en vigueur des amendements. Gyulumyan a déclaré qu'elle dirigerait la CC en son absence. Un autre juge de la CC, Vahe Grigorian, qui avait été nommé en 2019 par le parti au pouvoir, a salué les changements constitutionnels « *historiques* » en indiquant que c'était « *une solution à la crise de la Cour constitutionnelle* ». La CC a déclaré que le Président de la Commission de Venise, Gianni Buquicchio, avait envoyé une lettre de réponse a Hrayr Tovmasyan. Selon la CC, Buquicchio a écrit qu'il regrettait que les amendements « *ne soient pas conformes aux recommandations claires de la Commission de Venise* ». Le Parti populaire européen (PPE) a également twitté regretter « *que la majorité au pouvoir en Arménie ait voté sur la proposition d'amendements constitutionnels malgré le fait que la Commission de Venise ait souligné qu'elle n'est pas conforme à ses recommandations* ». Nikol Pachinian a, quant à lui, félicité sur Facebook le Président par intérim de la CC en indiquant que le gouvernement allait

lui apporter son aide « *afin qu'aucun obstacle ne se dresse devant les activités de la Cour constitutionnelle pendant cette période de transition* ». Lors d'une rencontre avec des d'ambassadeurs étrangers, le Président, Armen Sarkissian, a déclaré que il était favorable à la mise en œuvre des changements constitutionnels.

La CC décidera dans les deux prochaines semaines si elle accepte ou non le recours de « Arménie prospère »/ La presse revient sur la motion du parti « Arménie prospère » soumise à la CC (cf. revue du 26 juin 2020). La question la plus débattue reste si le parti avait en effet droit de faire un tel recours avec 26 signatures et pas 27 comme le déclaraient les autorités. Selon la députée de ce parti Naira Zohrabian, la communauté juridique est divisée sur cette question. Selon elle, c'est à la CC de décider si elle accepte ou non ce recours. La CC annoncera cette décision dans les deux prochaines semaines.

Commentaire de la porte-parole du MAE arménien sur les remarques du Président azerbaidjanais/ La presse rend compte du commentaire de la porte-parole du Ministère arménien des affaires étrangères sur les déclarations du Président azerbaidjanais lors de l'inauguration de l'unité militaire N. [Aliyev a déclaré que toute l'histoire de l'indépendance de l'Arménie est une histoire de honte.] Selon la porte-parole, ces déclarations indiquent que « *les autorités de ce pays considèrent les changements démocratiques en cours en Arménie comme une menace pour leur pouvoir*. *Nous pensons que la dynastie Aliyev, qui cherche sa légitimité dans la manipulation du conflit et la promotion de l'inimitié entre les peuples, au lieu de révéler son antagonisme de classe envers les autorités arméniennes formé à la suite de processus démocratiques, devrait au moins accepter que le peuple azerbaïdjanais mérite également la démocratie. Nous sommes convaincus que ce ne sont pas les autorités qui ont hérité du pouvoir, mais celles formées par le peuple et responsables devant le peuple qui peuvent contribuer à la réconciliation, à la paix et à la stabilité régionales* » a indiqué la porte-parole.

Commentaire de l'ambassade russe sur le projet de loi du parlement arménien sur les médias audiovisuels qui interdit, entre autres, la présence les diffuseurs étrangers dans le multiplex public arménien/ L'ambassade de Russie en Arménie a publié une déclaration sur le projet de loi du Parlement arménien sur les médias audiovisuels qui interdit, entre autres, la présence les diffuseurs étrangers dans le multiplex public arménien (cf. revue du 19 juin 2020). L'ambassade russe a souligné que cette question était une affaire intérieure de l'Arménie et que la Russie respecterait toute décision prise sur cette question. En même temps, selon l'Ambassade, la nouvelle loi affectera directement le sort de la diffusion en Arménie des chaînes de télévision russes. L'Ambassade a déclaré suivre de près le processus de l'examen du projet de loi. D'après eux, dans les nouvelles conditions, les diffuseurs étrangers, ne pourront diffuser dans un multiplex public que sur la base d'un accord interétatique. « *C'est-à-dire que nous devons nous mettre d'accord sur de nouvelles « règles du jeu », qui, apparemment, seront proposées par la partie arménienne. La partie russe a à plusieurs reprises indiqué qu'elle était prête à engager le dialogue nécessaire. Nous attendons la réponse des partenaires arméniens* » indique la déclaration. L'Ambassade a également fait valoir le rôle important de la langue russe en Arménie en indiquant qu'une partie importante des citoyens arméniens étaient directement liés à la Russie et que l'Arménie adhérait à l'Union économique eurasiatique (UEE) et à l'Organisation du traité de sécurité collective. L'Ambassade a également fait des parallèles avec « *la situation notoire* » de la reconnaissance des permis de conduire arméniens en Russie. « *Pour cela, il était nécessaire que la langue russe en Arménie ait un statut officiel. Toutefois, malgré son absence, consciente de l'importance du règlement de cette question pour de nombreux citoyens arméniens, la partie russe fait preuve d'une attitude constructive et se déclare prête à trouver une solution acceptable à cette question difficile et complexe dans le cadre de l'UEE, en tenant compte des liens particuliers entre nos pays* ».

Ukraine International Airlines reprendrait ses vols vers Erevan en août/ Selon la presse, Ukraine International Airlines va reprendre ses vols vers Erevan en août.

Projet de loi sur la gestion centralisée des centres médicaux pendant l'état d'urgence/ La presse indique que le Ministère de la santé élabore un projet de loi sur la gestion centralisée des centres médicaux pendant l'état d'urgence ou la loi martiale. Selon le projet de loi, pendant l'état d'urgence ou la loi martiale, le gouvernement pourra transférer la gestion des centres médicaux au Ministère de la santé, indépendamment de la subordination des institutions médicales et de la forme du droit de propriété.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.